

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du
29 juin 2015

Présents: M. ELSÉN, Bourgmestre;

M. DEGEY, Président du C.P.A.S. pressenti;

Mmes et MM. PITANCE, BREUWER, RENIER, VAN HEES-LUYPAERTS, LEGROS, VOISIN, ORBAN, Echevins et Echevines;

Mme POLIS-PIRONNET, Présidente;

Mmes et MM. BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, NYSSÉN, ISTASSE, BEN ACHOUR, CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, ~~CELIK, OZER~~, DUMOULIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, VOISIN-DUPOUIS, GREIMERS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 25.- EMPRUNTS - Marché public conjoint 2016 - Droit de tirage pour financer les dépenses extraordinaires de la Ville, du C.P.A.S. de Verviers, de la Zone de Police "Vesdre", de la R.C.A. "Synergis" et de la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau", jusqu'au 31 décembre 2016 - Appel d'offres ouvert avec publicité européenne - Projet - Fixation des conditions de marché.

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 30 juin 2014 décidant de recourir à un marché conjoint Ville/C.P.A.S de Verviers/Zone de Police "Vesdre"/R.C.A. "Synergis" par appel d'offre général, avec publicité européenne, pour un montant total de 13.975.000,00 €, selon la formule de tirage jusqu'au 31 décembre 2015 et adoptant le cahier spécial des charges relatif à un marché d'emprunts, ainsi que la convention entre la Ville, le C.P.A.S de Verviers, la Zone de Police "Vesdre" et la R.C.A. "Synergis";

Vu sa délibération du 30 juin 2014 adoptant la convention de marché public conjoint de services financiers d'emprunts entre la Ville, le C.P.A.S, la Zone de Police "Vesdre" et la R.C.A. "Synergis" jusqu'au 31 décembre 2015;

Vu la délibération du Collège communal du 24 octobre 2014 déclarant la S.A. "ING Belgique" adjudicataire du marché de droit de tirage à exercer sous forme d'emprunts pour les dépenses inscrites au budget extraordinaire de l'exercice 2015 ainsi que les services administratifs y relatifs, à contracter avant le 31 décembre 2015, moyennant les conditions reprises dans son offre du 24 septembre 2014 et conformément aux clauses et conditions du cahier spécial des charges;

Attendu que le marché public actuel conjoint des emprunts avec la S.A. "ING Belgique" se termine le 31 décembre 2015;

Vu sa délibération de ce jour de passer le marché d'emprunts conjointement avec le C.P.A.S. de Verviers, la Zone de Police "Vesdre", la R.C.A. "Synergis" et la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau", par appel d'offres ouvert avec publicité européenne, jusqu'au 31 décembre 2016;

Vu la délibération du 24 juin 2015 du Conseil de l'Action sociale approuvant le cahier des charges relatif au nouveau marché conjoint d'emprunts ainsi que la convention y relative;

Considérant que la Zone de Police "Vesdre" doit, comme la Ville, recourir à l'emprunt pour financer ses propres dépenses extraordinaires et qu'il est avantageux pour elle, de recourir à un marché public conjoint pour assurer ce service financier;

Vu l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de Police du 2 juillet 2015 de la décision de prendre part au nouveau marché conjoint d'emprunts et d'approuver la convention y relative;

Considérant que la R.C.A. "Synergis" doit, comme la Ville, recourir à l'emprunt pour financer ses propres dépenses extraordinaires et qu'il est avantageux pour elle, de recourir à un marché public conjoint pour assurer ce service financier;

Vu la décision du Comité de Direction de la R.C.A. "Synergis" du 5 juin 2015 de prendre part au nouveau marché conjoint d'emprunts et d'approuver la convention y relative;

Considérant que la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau", doit, comme la Ville, recourir à l'emprunt pour financer ses propres dépenses extraordinaires et qu'il est avantageux pour elle, de recourir à un marché public conjoint pour assurer ce service financier;

Vu la décision du Conseil de Prézone du 13 mai 2015 de la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" de prendre part au nouveau marché conjoint d'emprunts et d'approuver la convention y relative;

Vu la décision du Conseil de Zone du 1er juillet 2015 de la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" de confirmer la participation au nouveau marché conjoint d'emprunts et d'approuver la convention y relative;

Vu sa délibération de ce jour par laquelle il adopte la convention entre la Ville, le C.P.A.S. de Verviers, la Zone de Police "Vesdre", la R.C.A. "Synergis" et la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" pour conclure conjointement le nouveau marché d'emprunts;

Vu la circulaire du 3 décembre 1997 - Marchés publics - Services financiers visés dans la catégorie 6 de l'annexe 2 de la loi du 24 décembre 1993 : services bancaires et d'investissement et services d'assurances, à l'exception des points 3 à 6;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les Communes de la Région Wallonne et modifié par le décret du 22 novembre 2007;

Vu, notamment, les articles L1123-23, L1122-30, L1222-3, L1222-4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sur l'exercice de la tutelle;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu la circulaire du 27 mai 2013 relatives à la Tutelle et aux pièces justificatives;

Vu le rapport du 4 juin 2015 du Service des Finances présentant le dossier relatif à la procédure d'offres général avec publicité européenne;

Vu la décision du Collège communal du 9 juin 2015;

Vu l'avis positif de M. le Directeur financier;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Ressources humaines et financières" en sa séance du 24 juin 2015;

A l'unanimité,

DECIDE

de passer le marché conjoint d'emprunts Ville/C.P.A.S./Zone de Police "Vesdre"/R.C.A. "Synergis"/Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" par appel d'offres ouvert avec publicité européenne;

ADOPTE

tel que présenté par le Service des Finances, le cahier spécial des charges n° 01/2016 et les documents de publicité, relatif à un marché d'emprunts, selon la formule du droit de tirage jusqu'au 31 décembre 2016.

La présente délibération sera notifiée à M. le Directeur financier ainsi qu'aux services communaux intéressés.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Bourgmestre,

*Pour le Directeur général, Pour le Bourgmestre,
Par délégation, L'Echevin délégué,*

P. DEMOLIN


P. FAULTS
Agent A1




F. BREUWER
Echevin

M. ELSEN

(Art L1132-4 et L1132-5 du Code de la démocratie locale)

